



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de transfusion sanguine

Question écrite n° 31302

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les répercussions que pourrait engendrer le projet de réforme de la transfusion sanguine en Limousin. Ce projet, qui doit modifier le schéma territorial d'organisation de la transfusion sanguine de 1995, envisage la création d'inter-régions dotées d'une direction administrative et stratégique unique. En conséquence, il est prévu la fusion de la région Limousin avec celle d'Aquitaine et l'instauration d'un siège social à Bordeaux alors que, lors de la visite de M. Charpy, président de l'Agence française du sang, le 5 février dernier à Limoges, avait été retenue l'hypothèse d'une étroite collaboration entre les deux régions. La disparition administrative de l'établissement régional de transfusion sanguine Limousin laisserait planer de nombreuses interrogations quant à la pérennité de l'ensemble des activités de ce centre sur le site de Limoges, notamment pour les secteurs de production et de transformation des produits sanguins, de promotion et d'organisation de la collecte, etc. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles dispositions il entend adopter afin que, dans le cadre de la réorganisation de la transfusion sanguine, les régions puissent conserver un minimum d'autonomie et que certaines d'entre elles, comme le Limousin, ne se trouvent pas lésées par une décision adoptée de façon unilatérale sans aucune concertation.

Texte de la réponse

A ce jour, les schémas d'organisation sont en cours de discussion avec l'ensemble des partenaires concernés et aucune décision n'a été prise puisque la première réunion de la structure régionale de concertation (COTS) s'est tenue le 25 juin. Ce n'est qu'à l'automne qu'une décision définitive sera prise sur l'organisation de la transfusion sanguine. Au demeurant il n'est nullement question de supprimer l'établissement de transfusion sanguine de Limoges mais simplement de regrouper celui-ci avec celui de Bordeaux dans un établissement interrégional. Ce projet de fusion, tel qu'il a été présenté à la dernière commission d'organisation de la transfusion sanguine, prend largement en compte les souhaits émis tant par l'établissement du Limousin que par le CHU et les services déconcentrés de l'Etat. C'est ainsi qu'il est proposé de conserver sur Limoges une activité de préparation de produits sanguins labiles et un rôle de coordination au sein de la région Limousin. Il est également prévu de mettre en place une structure de concertation purement limousine, de confier au site de Limoges en provenance de Bordeaux quelques activités venant compenser celles qui sont transférées sur cette ville et de développer, en partenariat avec le CHU, une activité de thérapie cellulaire, gage de la pérennité de la transfusion sanguine sur Limoges.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31302

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3581

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5168